

Poliquin, Renée (BAPE)

Objet: TR: Demande d'information de la commission du BAPE du 16 mai concernant le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.

296 **DQ5.6**
Projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Hébertville-Station
6212-03-052

De : Savoie, Patrice
Envoyé : 30 mai 2013 15:49
À : Poliquin, Renée (BAPE)

Objet : TR : Demande d'information de la commission du BAPE du 16 mai concernant le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.

Bonjour,

Voici les réponses de la 1ère série de questions concernant le compostage.

Espérant le tout conforme.

Bonne journée!

Patrice Savoie, M.Env.
Chargé de projets
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, MDDEFP
(418) 521-3933 (4450)
patrice.savoie@mddefp.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Bourret, Michel
Envoyé : 30 mai 2013 15:46
À : Savoie, Patrice

Objet : RE : Demande d'information de la commission du BAPE du 16 mai concernant le projet d'aménagement d'un LET à Hébertville-Station.

Salut Patrice,

Voici les réponses sur les questions du BAPE relativement au compostage.

2.1 Combien de sites de compostage ont été autorisés au Québec?

42 sites de compostages autorisés.

2.2 Combien de ces sites ont été fermés?

3 sites ont fermé leurs portes de façon permanente en 2007-2008 et 1 site a fermé ses portes temporairement en 2009.

2.3 Quelle méthode de compostage était utilisée et pour quelle raison ont-ils pu être fermés?

Les 3 sites de compostage qui ont fermé leurs portes en 2007-2008 :

Méthode : Compostage extérieur en méga-piles avec aération naturelle.

Raison de la fermeture : Faillite de l'entreprise. Le MDDEFP a dû prendre à sa charge les matières laissées sur 2 des 3 sites.

Le site de compostage qui a fermé temporairement ses portes :

Méthode : Tri-compostage

Raison de la fermeture : Problématique de manque d'espace sur son site pour la maturation du compost.

2.4 Quels sont les sites de compostage actuellement en exploitation?

37 sites sont actuellement en exploitation au Québec et ils sont répartis dans 14 régions administratives de la Province.

2.5 Le Ministère privilégie-t-il certaines méthodes de compostage et pour quelles raisons?

Le Ministère ne privilégie pas de méthode de compostage. Ce que le Ministère privilégie c'est le recyclage de la matière organique putrescible soit par épandage direct des matières résiduelles fertilisantes (MRF) ou par le traitement biologique (compostage ou biométhanisation) des matières organiques putrescibles avec un épandage au sol du produit.

C'est donc par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) que le Ministère privilégie ce recyclage.

Par ailleurs, l'implantation des infrastructures de compostage et de biométhanisation est encadrée par des Lignes directrices, soit :

Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage éditées en 2008 et mises à jour en 2012

Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation éditée en 2011

Ces lignes directrices prévoient des exigences au regard de la localisation des installations et de leurs opérations pour éviter les nuisances, notamment par des obligations d'étude de dispersion des odeurs préalable au CA, par l'obligation de fournir des devis de compostage ou d'opération, de même qu'un plan de gestion des odeurs. Elles prévoient aussi des exigences au regard de la réception des matières, de leur traitement (hauteur maximale pour les andains extérieurs ou bâtiment fermé pour certaines catégories de matières), de la qualité des produits (composts, digestats) et de leur utilisation. Elle fixe aussi des limites d'entreposage des produits en termes de capacité et de temps d'entreposage.

À+

Michel Bourret, ing. M.Sc.